

CONTRAT MULTISERVICES SAISON 2025/2026

Entre la FDC14 et le détenteur du droit de chasse désigné ci-après :

Association / Société de :

Représentée par : Qualité :

Nom (Particulier) : Prénom :

Adresse : n° : Rue :

Code Postal : Localité :

Tél. :/...../...../...../..... Adresse Mail :@.....

DÉSIGNATION DU TERRITOIRE CONCERNÉ PAR LE PRÉSENT CONTRAT

Commune :

COMPOSITION DU TERRITOIRE

BOIS :ha

CULTURES :ha

FRICHES :ha

PRAIRIES :ha

VERGERS :ha

Total Surface : ha

MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE

Droit à l'hectare : 0.33 € X (total surface) = €

Droit fixe : = **100 €**

Adhésion Territoriale : = **15 €** (à ajouter si pas de plan de chasse grand gibier, lièvre, perdrix)

Montant à régler : = €

**La cotisation est payable dès la signature du présent contrat, renouvelable par tacite reconduction.
Tout contrat multiservices doit être réglé avant le 31/12/2025.**

MODALITÉS DU CONTRAT

Ce contrat multiservices, prévu à l'article 2 des statuts de la FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU CALVADOS prévoit pour l'adhérent signataire, les services suivants :

SERVICE TECHNIQUE :

L'adhérent pourra bénéficier des subventions prévues et arrêtées par le Conseil d'Administration.

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE « ORGANISATEUR DE CHASSE » :

L'adhérent au présent contrat bénéficiera d'une assurance « Organisateur de chasse » qui le garantira au cas où il aurait commis une faute dans l'organisation de sa chasse. (Voir note ci-jointe)

PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FEDERATION :

L'affiliation donne au territoire adhérent le droit de vote à l'Assemblée Générale.

Article 11 des statuts : « *Chaque titulaire de droits de chasse dans le département, adhérent de la fédération, dispose d'une voix par 50 hectares ou tranche de 50 hectares jusqu'à un maximum de 2 500 hectares. La superficie retenue pour l'établissement des droits de vote est celle qui a été déclarée lors de l'adhésion annuelle. Il peut déléguer ses voix par écrit à un autre adhérent* ». Il dispose d'une voix par tranche de 50 hectares au titre du territoire et une voix supplémentaire par timbre-vote, dans la limite de 1/100° du nombre de timbres vendus au cours de la campagne précédente.

Le

A

La FDC14 :

Signature de l'Adhérent :

*Précédée de la mention manuscrite
« lu et approuvé »*